



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2025-30
DU JEUDI 22 MAI 2025

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Isabelle CALMET

Objet de la décision : Développement économique – Aménagement ZAE Lomers – Attribution des marchés publics de travaux

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision de Bureau par délégation n° 2025-04 en date du 9 janvier 2025 ayant pour objet : ZAE Lomers – Maîtrise d'œuvre travaux viabilisation,

Vu l'Appel Public à la Concurrence paru le 7 avril 2025 ayant pour objet : Travaux d'aménagement de la ZA « La Plaine » à Lomers,

Vu la date limite de réception des offres fixée au 28 avril 2025 à 8 h 00,

Vu les cinq offres reçues :

- Lot n° 1 – Bassin de rétention : 3 offres,
- Lot n° 2 – Voirie/Réseaux : 2 offres,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par le Maître d'œuvre, le Bureau d'études Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2au) et présenté en Commission ad hoc le 15 mai 2025,

Vu la décision de procéder à une négociation avec tous les candidats ayant remis une offre afin d'optimiser la dépense,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par le Maître d'œuvre après négociation et présenté en Commission ad hoc le 22 mai 2025,

Vu le classement des offres ci-dessous :

- Lot n° 1 – Bassin de rétention :

N° d'ordre au registre	Nom de l'entreprise	Prix des prestations	Valeur technique	Valeur environnementale	Délai / calendrier	Note globale	Classement
02	MAILLET TP / CARCELLER	40,00	50,00	5,00	5,00	100,00	1
01	AVEROUS TP	36.64	50,00	2,50	3,05	92,19	2
03	CAZAL	28,11	50,00	5,00	3,92	87,03	3

- Lot n° 2 – Voirie/Réseaux :

N° d'ordre au registre	Nom de l'entreprise	Prix des prestations	Valeur technique	Valeur environnementale	Délai / calendrier	Note globale	Classement
02	CARCELLER / MAILLET TP	40,00	50,00	5,00	5,00	100,00	1
01	COLAS	28.61	50,00	2,50	3,75	84,86	2

Vu la décision de retenir le classement des offres proposé,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché public de travaux : lot n° 1 – Bassin de rétention au groupement SAS MAILLET TP / SAS ENTREPRISE CARCELLER moyennant le prix de 143 545,00 € HT,
- décide d'attribuer le marché public de travaux : lot n° 2 – Voirie/Réseaux au groupement SASU CARCELLER / SAS MAILLET TP moyennant le prix de 243 620,30 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer les Actes d'Engagement à intervenir avec les attributaires susvisés et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

